

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 6 AOUT 1850.

No. 93.

CANADA. RELATIONS DES JÉSUITES

SUR LES

DÉCOUVERTES ET LES AUTRES ÉVÉNEMENTS
ARRIVÉS EN CANADA, ET AU NORD ET
À L'OUEST DES ÉTATS-UNIS,
(1632—1672.)

PAR LE DR E. B. O'CALLAGHAN,

Membre correspondant de la Société Historique
de New-York, et membre honoraire de la
Société Historique du Connecticut.

(Suite.) (Voire le numéro 92)

Aucun historien ne peut faire des recherches complètes sur les circonstances des premiers établissements de ce pays, sans les connaître, et ceux qui prétendent en être capables, sans les avoir étudiées auparavant, ne donnent qu'une preuve de leur incapacité pour ce travail. Leur mérite est aujourd'hui en proportion de leur grand mérite. On n'en trouve pas une collection complète, même à la bibliothèque Royale à Paris (1). Soutbey, à sa mort possédait vingt-trois volumes, (1637-1674) moins le onzième. Bohn acheta sa collection pour sept louis, sept shillings et six deniers.

Rold, m'a-t-on dit, pense que plusieurs de ces volumes ont été supprimés, parcequ'ils ne s'accordaient pas avec les rapports faits au Gouvernement par les officiers de l'armée ou les autres fonctionnaires publics. Cependant cette opinion n'est appuyée sur aucune preuve certaine.

La Compagnie de Jésus en Canada, comme dans les autres pays, avait à sa tête un Supérieur, à qui les Missionnaires des différentes stations, envoyaient régulièrement leurs rapports. Chaque année le Supérieur adressait le sien au Provincial, ou bien en envoyait les notices au Procureur de cette mission qui résidait en France, et ces rapports forment les Relations des Jésuites.

Nous mettons ci-dessous les noms de ceux qui ont rempli la charge de Supérieur depuis 1625(2) jusqu'en 1673.

- Le Père Pierre Biart, 1611-1613
- (3) Charles Lalumant, 1625-1629
- Paul Le Jeune, 1633-1639
- Barthélémy Vimont, 1639-1644
- Jérôme Lalumant, 1644-1650
- Paul Ragueneau, 1650-1653
- F. anc. Jos. Le Mercier, 1653-1656
- Jean Dupon, 1656-1659
- Jérôme Lalumant, 1659-1665
- F. Jos. Le Mercier, 1665-1670
- Claude Dablon, (4) 1670-1680

Quoique les notes suivantes sur les Auteurs des Relations ne soient pas aussi complètes que je le désirerais, elles offrent cependant des détails curieux sur leur vie et sur leur travaux.

(5) PIERRE BIART, d'après une biographie moderne, naquit à Grenoble, et entra très jeune

- (1) Faribault. Catalogue Raisonné.
- (2) 1625.
- (3) Philibert Noyrot. Ce Missionnaire, que le Récit de la Lettre initiale Supérieure, n'était que Procureur de la Mission. Il périt dans un naufrage sur les côtes de l'Acadie en 1629. N. du T.
- (4) 1673.
- (5) Les Biographies du P. P. Biart et Louis Lalumant sont omises dans le Mémoire Anglais. N. du T.

dans la Compagnie de Jésus. Il alla à Port royal en 1611, et prit part à la fondation de S. Sauveur à Pentagoet en 1613. Les Anglais vinrent de la Virginie détruire cet établissement. Après avoir été maltraité en haine du catholicisme et des Jésuites, le P. Biart fut renvoyé en France. Il professa 9 ans la théologie à Lyon, et mourut à Avignon, le 17 novembre 1622. Il était alors aumônier des troupes du Roi. On a de lui une Relation de la Nouvelle France, et du voyage des Jésuites, ainsi que quelques autres ouvrages.

CHARLES LALEMANT naquit à Paris en 1587, et entra à 20 ans dans la Compagnie de Jésus. Deux de ses frères Louis et Jérôme suivirent peu à près son exemple, et le second travailla longtemps dans les missions du Canada. Charles vint le premier en 1625. Charles-voix dit même qu'il prit part à l'expédition de l'Acadie en 1613 pour la fondation de Pentagoet. Il traversa quatre fois l'Océan dans l'intérêt de sa chère mission, et fit deux fois naufrage. Les Anglais, l'ayant pris dans un de ses voyages, le retinrent quelque temps prisonnier. Son dernier voyage en Canada, fut en 1634. Nous le voyons l'année suivante prendre soin de la Résidence de N. D. de Recouvrance, qui s'ouvrit alors dans la basse ville de Québec, et commença en même temps les premières écoles pour les enfants Français. C'est lui qui assista Champlain dans ses derniers moments. Plusieurs années après, il retourna en France, où il fut successivement Recteur des collèges de Rouen, de la Flèche et de Paris, et Supérieur de la Maison Professe de cette dernière ville. Il mourut le 18 novembre 1674, à l'âge de 87 ans.

Le P. Charles a écrit une Relation intéressante sur le Canada, insérée sans nom d'auteur, dans le Mercure Français de 1626, et une autre lettre sur ses naufrages, que Champlain a publiée dans l'édition de ses ouvrages de 1632. On a aussi de ce Père quelques ouvrages de spiritualité.

PAUL LE JEUNE, qui peut être regardé comme le Père des Missions des Jésuites dans le Canada, sans en être cependant le premier missionnaire, naquit en 1592. En 1625, il étudia la Philosophie au Collège de La Flèche, et ensuite la Théologie à Paris. Il fit de si rapides progrès dans ces sciences, qu'il fut choisi peu de temps après pour Supérieur du Collège de Dieppe. Dès le début de sa carrière religieuse, il avait nourri dans son cœur le désir d'aller au Canada prêcher l'évangile aux Sauvages. Les fréquents entretiens qu'il eut à La Flèche avec le P. Masse qui arrivait de ces contrées d'où les Anglais l'avaient chassé, contribuèrent beaucoup à exciter son ardent désir. Mais ce ne fut qu'en 1632, que ses vœux furent exaucés. Il partit de Honfleur avec le P. de Nanc (1), le 14 de mai de cette année, aussitôt après la confirmation du traité de St. Germain, et il arriva à Québec, le 5 (6) juillet suivant. Il passa son premier hiver avec les Sauvages dont il partagea courageusement les privations et les besoins. En peu de temps il réussit à acquérir une parfaite connaissance de leur langue, ce qui lui mit à même d'écrire en Sauvage un Catechisme pour ses néophytes.

En 1634, il établit une mission à Métabourne, aujourd'hui les Trois-Rivières, et l'année suivante il commença à faire l'école aux pe-

(1) (Noué.)

lits enfants Sauvages. C'est lui qui fit en 1635 l'oraison funèbre de Champlain.

Il remplit la charge de Supérieur de son ordre dans le Canada depuis 1632 jusqu'en 1639, et il continua à travailler parmi les Sauvages jusqu'en 1649, époque où il retourna en France, pour être procureur des Missions étrangères.

La solidité de son savoir et l'intégrité de son caractère, lui avaient acquis une telle considération aux yeux du Gouvernement, que la Reine mère, Anne d'Autriche, exprima un vif désir de le voir choisir pour le premier Evêque du pays, où il avait été Missionnaire pendant dix-sept ans. Cependant, les règles de son Ordre ne le permirent pas, et il mourut en France, le 7 août 1664, âgé de soixante et douze ans. Il a écrit neuf volumes des Relations. On connaît encore de lui cinq ouvrages, qui traitent de la spiritualité; l'un d'eux, sorti de 10 jours, a été réimprimé à Rennes en 1843.

BARTHELEMY VIMONT, condisciple de Le Jeune à La Flèche et à Paris, montra comme lui de bonne heure, un grand désir des missions Sauvages; mais ce ne fut qu'en 1629, qu'il partit de France pour trouver l'objet de ses vœux. Le vaisseau sur lequel il s'embarqua pour le Canada, ataquà en passant les Anglais établis au Cap Breton.

Le Capitaine ayant réussi à les en chasser, laissa dans ce poste une garnison avec le P. Vimont. Celui-ci retourna en France l'année suivante, et ne revint à Québec qu'en 1639. Il partit de Dieppe le 4 mai, accompagné de plusieurs Missionnaires et de plusieurs Religieuses. Dans ce voyage, il éprouva bien des tempêtes et de grands dangers; le vaisseau qu'il montait fut un moment d'être écrasé par un énorme glaçon. Au mois d'août suivant, il aborda à Québec, et succéda au P. Le Jeune, comme Supérieur de la Compagnie en Canada.

En l'absence du P. Jér. Lalumant, nommé pour le remplacer (1), il assista en 1645 (2), au traité de paix, conclu aux Trois-Rivières avec les Alouabeks ou Agniers (3). Il donna alors aux Sauvages un somptueux repas.

Deux années après, il alla en France pour demander une recrue de Missionnaires et de Religieuses. Il partit avec cette troupe, de la Rochelle, le 27 mai 1648, et arriva au Canada le 19 d'août. Après avoir travaillé dans la ville et les environs de Québec, il retourna en France, le 22 octobre 1659. Il a été Supérieur depuis 1639 jusqu'en 1644, et il écrivit, pendant qu'il exerça cette charge, six volumes de Relations.

On dit qu'il mourut en juin 1658; mais je n'ai aucune garantie de la vérité de ce fait.

JEROME LALEMANT, frère de Charles Lalumant un des premiers Missionnaires envoyés au Canada en 1625, et oncle du P. Gabriel Lalumant, qui obtint la palme du martyre avec le P. de Brebef (4), naquit à Paris en 1593, et entra dans la Compagnie en 1610. Après avoir été régent plusieurs années, et Recteur de plusieurs Collèges, il alla en 1638 (5) chez les Hurons, comme Missionnaire, et il resta avec cette tribu jusqu'en 1645 qu'il

- (1) (Pendant qu'il était en charge)
- (2) 1644.
- (3) (Cinq nations.) Les Agniers seuls concoururent à cette paix. Note du T.
- (4) (Brebef.)
- (5) 1640.

qu'il eût été nommé dès l'année précédente, pour succéder au P. Vimont dans la charge de Supérieur à Québec. La lettre de nomination avait été arrêtée par les Iroquois. Pendant qu'il remplissait cet important emploi, il prit (1) des soins extraordinaires pour établir la foi chez les cinq Nations.

En 1650 il fut obligé de retourner en Europe pour exposer à la Compagnie du Canada, quel était l'état des missions mais il revint l'année suivante avec le Gouverneur de Louisbourg. Parti de nouveau pour la France, le 2 septembre 1656, il fut nommé Recteur du Collège de La Flèche. Cette position ne satisfaisait pas son zèle. Il soupirait après le théâtre de ses premiers travaux, et ne cessait de demander la permission de retourner auprès de ses néophytes. L'ayant enfin obtenue, l'accompagna en 1659, l'Evêque de Pétrée, et aborda pour la troisième (2) fois en Canada, où il fut encore nommé Supérieur de son Ordre.

Il mourut dans ce pays le 26 janvier 1673 à l'âge de quatre vingt ans, laissant la réputation d'un théologien habile et profond. C'est à lui que les religieux Ursulines de Québec confièrent le soin de recueillir leurs Constitutions, pour les adapter aux exigences de leur position dans ce pays. Quoiqu'il eût de grands talents, et beaucoup de science, ses goûts cependant, étaient simples, et il préférait toujours enseigner la doctrine Chrétienne aux enfants et aux néophytes. (3)

Il a écrit un volume de Relations, outre cinq autres sur les pays des Hurons, où il était connu sous le nom de Archidiasse. Il est Auteur de plusieurs ouvrages ascétiques, dont on trouve quelques exemplaires dans ce pays. (+)—A continuer.

ROME.

Instruction de S. S. Pie IX.

A NN. SS. LES EVÊQUES DE FRANCE SUR LA LOI DE L'ENSEIGNEMENT.

S. Exc. Mgr. le nonce apostolique a adressé à NN. SS. les Evêques de France la lettre suivante:

Paris, le 13 mai 1850.

MONSEIGNEUR,

L'important projet de loi sur l'enseignement, présenté à l'Assemblée nationale, ne pouvait pas ne pas attirer toute l'attention du T. S. P., qui a constamment suivi avec la plus vive sollicitude toutes les phases de cette longue et laborieuse discussion, dès son commencement jusqu'à l'adoption définitive de la loi. Il a vu, avec une bien vive satisfaction, les améliorations et les modifications qui ont été apportées dans cette loi; il a apprécié beaucoup les efforts et le zèle déployés par tous ceux qui s'intéressent au bien de l'Eglise et de la société. Le Saint-Père a pu remarquer, au même

(1) Cet exercice de son zèle se rapporte à sa Supériorité de 1652 à 1659. Note du T.

(2) (Second.)

(3) "Mémoires de la Compagnie de Jésus." Paris 1844. M. S. Cet ouvrage se trouve au collège de St. Jean. Forham, où les Pères ont bien voulu me permettre de le consulter. Dans une Liste du Clergé Catholique du Canada, publiée, avec permission à Québec, la date de la mort du P. Lalumant est fixée au 20 mai, 1663; c'est une erreur.

(4) Il est à craindre qu'il n'y ait ici confusion entre le P. Jérôme Lalumant, et ses deux frères Charles et Louis dont les ouvrages ascétiques sont bien connus, tandis qu'on n'en cite pas du premier. Note du T.

FEUILLETON.

ASSASSINAT DE GUSTAVE III, ROI DE SUÈDE.

(Suite et fin.)

Le jeune comte de Horn s'était constamment obstiné à tout désavouer. Le lieutenant de police, qui le croyait susceptible de remords, imagina de faire placer sous le flambeau qui était dans sa prison l'éclaircie ensanglantée du monarque, et de se tenir à l'écart pour observer l'impression que cela produirait sur lui. Bientôt l'accusé, voulant déplacer ce flambeau, aperçut ce témoin muet du crime. A cet aspect, il pâlit et s'écria: *Débarrassez-moi de ce spectacle affreux; je suis un monstre!* Le magistrat rentre, profite de cet élan de repentir, l'interroge de nouveau: il confesse qu'Ankarström, Ribbing et lui sont coupables; qu'ils ont tiré au sort pour savoir lequel d'eux en porterait le coup, et que cette hideuse faveur ayant été dévolue au premier, Ribbing avait promis de désigner le roi, en mettant la main sur son épaule.

L'instruction du procès dura pendant un mois. Elle fut terminée par un arrêt qui déclara Ankarström convaincu de l'assassinat de Gustavo, et le condamna à mort, après avoir été fustigé pendant trois jours.

Dès le grand matin, les rues étaient encombrées de spectateurs. Chacun attendait avec

une vive satisfaction le supplice de ce misérable.

Enfin les portes de la prison s'ouvrirent. A la suite d'un fort détachement de cavalerie, venait la charrette où était Ankarström, environné de bourreaux. La malédiction publique le suivit dans toute la route. Arrivé à une place du faubourg du Nord, il reçut quinze coups de verges sur les épaules, puis on l'attacha à un poteau, où il resta exposé pendant plusieurs heures. Au-dessus de sa tête étaient placés le poignard et les deux pistolets, et tout au haut était cette inscription: ASSASSIN DE ROI.

Le lendemain et le surlendemain il en fut de même. Le quatrième jour, il fut conduit hors de la ville sur la place destinée aux exécutions. Quelque intrépide qu'il se fût montré d'abord, une partie de son courage l'abandonna au moment de perdre la vie. Il réclama quelques minutes, dont il profita pour demander pardon à Dieu, au roi et aux hommes. Le bourreau lui coupa la main droite, et le décapita. Son corps fut ensuite divisé en quatre quartiers, pour être fixés chacun à une roue. Au milieu des quatre roues fut élevé un pal, auquel on attachait sa tête et sa main.

Ribbing, le jeune comte de Horn, Lilienhord (auteur du billet anonyme écrit au roi le jour de l'assassinat), et le baron Ehrensverd furent également condamnés à mort; mais la peine fut commuée en un bannissement perpétuel, parce que Gustavo avait exigé de son frère, en mourant, que le meurtrier seul su-

birait une peine capitale; et il couronna ainsi un règne glorieux par un fin plus glorieuse encore. Nous allons transcrire l'acte par lequel le régent fit connaître cette volonté.

Extrait du procès-verbal tenu au château de Drottningholm, le 15 août 1792, en présence de S. A. R. le duc de Sudermanie;

De S. E. M. le comte Wachmeister Riksdrots;

S. E. M. le baron de Sparre, grand-chancelier du royaume;

M. le président, baron de Renterholm;

M. le président, comte de Runth;

M. le sénéchal Rogberg;

M. le sénéchal Ulmer;

Le dit jour, l'expédition de justice ayant été appelée, et lecture ayant été faite des deux protocoles du 4 juillet dernier, le secrétaire d'expédition Iserhielm, présenta la conclusion définitive du haut tribunal sur la révision des décrets rendus par le parlement, le 24 mai de la présente année, contre les ci-devant comtes Horn et Ribbing, le lieutenant-colonel Lilienhord et le lieutenant baron Ehrensverd, ainsi que contre les autres personnes impliquées dans l'horrible attentat commis envers la personne du feu roi; après quoi il lut à S. A. R. de s'exprimer ainsi:

"Toutes les prescriptions de la loi étant exactement remplies, aucun des avantages ré-

servés par elle aux criminels ne leur ayant été refusé, et la confirmation du haut tribunal sur le décret du parlement, du 24 mai dernier, nous ayant été présentée, il ne nous reste plus qu'à faire connaître notre décision et notre volonté à ce sujet.

Plein des sentiments amers et douloureux qui, dans ce moment, percent et oppressent notre cœur; lorsque le souvenir d'un roi respecté et d'un frère chéri se joint à la douleur que nous cause la manière malheureuse et déplorable dont il nous a été enlevé, nous nous sommes cependant, conformément à notre pénible devoir, fait représenter tout ce qui s'est passé dans cette horrible affaire, et tout ce que les actes en contiennent.

Ce n'est pas sans la plus vive émotion que nous voyons, par ces éclaircissements, qu'un complot inouï avait été formé contre la vie d'un monarque révéré, et qu'il avait été exécuté d'une manière atroce qui fit frémir la nature et l'humanité, que nous n'aurions jamais cru d'avoir arriver de nos jours en Suède. Cette tache, non pour la nation, comme de tout temps par son honneur et sa félicité, mais pour un petit nombre de coupables, doit être lavée et expédiée selon la rigueur de la loi: c'est aussi le soin qui nous reste à remplir. Notre cœur, déchiré par le plus cruel souvenir, ressent toute l'horreur qu'une action aussi dénaturée peut exciter; mais ces sentiments, quoique suffisants pour notre douleur, ne sont cependant que les seuls qui nous affligent. Ce qui ajoute à notre peine, est que nous sommes forcés de rendre compatible la vérité de la

loi, que nous voudrions d'autant moins adoucir pour d'aussi grands coupables, et les promesses sacrées que nous ont arrachées les instances et les ordres d'un roi et d'un frère expérimenté.

Le moment est venu qui doit décider et mettre au jour le sort de ces infortunés qui, par la nature de leur crime, sont plus malheureux qu'ils ne pourraient l'être en subissant tous les supplices qu'ils ont mérités. La loi a prononcé leur arrêt, et nous sommes persuadés que la hache suspendue sur leurs têtes leur serait à eux-mêmes, dans leur affreuse situation, le premier et le plus grand des bienfaits. Notre confirmation à cet arrêt satisfait en ce moment à la sévérité de la justice; mais nous sommes retenus par les raisons les plus fortes et les plus efficaces, et nous allons les dévoiler, pour notre propre justification et pour la postérité.

Nous trouvant, un des derniers jours de la vie de feu S. M., près de son lit de mort, et lui parlant du malheur qui était arrivé, et des suites funestes qu'il aurait, S. M., dont le cœur sensible et généreux était toujours prêt à pardonner, daigna nous exprimer que l'idée des tourmens mérités qui attendaient les coupables l'affligeait plus que ses propres douleurs; et elle ajouta que cette idée accablante ne lui laisserait point de repos, que nous ne lui eussions promis, juré, foi de frère et de prince, qu'en cas qu'elle vint à mourir, son intercession servirait à sauver la vie de ces malheureux qui avaient oublié la fidélité qu'ils lui devaient. Touchés jusques aux larmes d'un

temps, la diversité des opinions et des appréciations qui d'un côté relevaient les avantages acquis surtout en présence du *statu quo*; et de l'autre, les défauts existants et les dangers à craindre de quelques dispositions de la nouvelle loi.

"Il a été aussi constaté au Saint-Tierce que, dans le vénérable corps épiscopal, existait quelque divergence d'opinion; d'autant plus que quelques prescriptions de la même loi s'éloignent de celles de l'Eglise, telles que la surveillance des petits séminaires, et d'autres semblent peu convenables à la dignité épiscopale, telle que la participation des Evêques au conseil supérieur, auquel, suivant la loi, doivent intervenir, en même temps, deux ministres protestants et un rabbin. L'établissement, du moins provisoire, des écoles mixtes, inspirait aussi des inquiétudes aux consciences des familles catholiques.

"Au milieu de ces perplexités, Sa Sainteté, pénétrée de la gravité des circonstances dans lesquelles se trouvent ses vénérables Frères et dans le désir de calmer ces anxiétés, a jugé opportun, dans sa haute sagesse, de leur tracer une direction. Elle le devait encore pour satisfaire aux demandes que Sa Sainteté avait reçues de la part de plusieurs respectables Prélats, qui par un sentiment de déférence envers la suprême Chaire le vérité et de respect pour la personne du Souverain Pontife, s'étaient adressés au Saint-Siège, pour avoir de son oracle une règle définitive au sujet de l'application de la loi définitivement adoptée.

"Sa Sainteté, après un mûr examen de cette importante affaire, de l'avis même d'une congrégation spéciale, composée de plusieurs membres du sacré-collège, et après la plus sérieuse délibération, vient de communiquer ces instructions que, d'après ses ordres, je m'empresse de faire connaître à Votre Grandeur.

"Sans vouloir maintenant entrer dans l'examen du mérite de la nouvelle loi organisée sur l'enseignement, S. S. ne peut oublier, que si l'Eglise est loin de donner son approbation à ce qui s'oppose à ses principes, à ses droits, elle sait assez souvent, dans l'intérêt même de la société chrétienne, supporter quelque sacrifice compatible avec son existence et ses devoirs, pour ne pas compromettre davantage les intérêts de la religion et lui faire une condition plus difficile. Vous n'ignorez pas, Monseigneur, que la France, dès le commencement de ce siècle, a donné au monde l'exemple de sacrifices assez durs, dans le but, dans l'espoir de conserver et de restaurer la religion catholique.

"Les circonstances dans lesquelles se trouve actuellement placée la société sont d'une nature si grave, qu'elles demandent que de toutes ses forces, on cherche à la sauver. Pour atteindre ce but salutaire, le moyen le plus sûr, le plus efficace, est d'abord l'union d'action dans le clergé, ainsi que le rappelaient saint Jean Chrysostôme (*In Journ. hom. 82*) au sujet des premiers temps de l'Eglise: "*Si dissensio fuisset in discipulis illis, omnia peritura erant.*" Sur cette considération, le Saint-Père ne cesse pas de conjurer tous les bons, non-seulement de faire preuve de patience, mais aussi de rester unis, afin que les vénérables Evêques avec leur évêgé "*unum sint*," qui serrés par les liens de la charité évangélique "*idem sentiant*" et par les efforts

de leur zèle, *Quarant qua sunt Jesu Christi*. C'est seulement en vertu de cette union que l'on pourra obtenir les avantages qu'il est donné d'espérer de la nouvelle loi, et écarter au moins en grande partie les obstacles pour de nouvelles améliorations. Sa Sainteté aime à penser que le bon vouloir et l'active coopération du gouvernement seront dirigés à cette même fin. Elle espère aussi que ceux du respectable corps épiscopal, qui, par le choix de leurs collègues, siègeront dans le conseil supérieur de l'instruction publique, par leur zèle et leur autorité, comme par leur doctrine et prudence, sauront, dans toutes les circonstances, défendre avec courage la loi de Dieu et de l'Eglise; sauvegarder de toute l'énergie de leur âme les doctrines de notre sainte religion, et appuyer de toutes leurs forces un enseignement pur et sain.

Les avantages que, par leurs soins ils procureront à l'Eglise et à la société, sauront compenser l'absence temporaire de leurs diocèses. Si, malgré tous ces efforts, leur avis, sur quelque point concernant la doctrine ou la morale catholique, ne pouvait pas prévaloir, ces dignes Evêques auront toute la facilité d'en informer, à l'occasion, les fidèles confiés à leurs soins; et ils en prendront motif d'entretenir leur troupeau de ces mêmes matières sur lesquelles se ferait sentir le besoin de l'instruire.

Le Saint-Père ne pouvant pas se dissimuler la haute importance de la première éducation religieuse des enfants, ces nouvelles plantes dans lesquelles on doit espérer un meilleur avenir pour la société, quoiqu'il aime à rendre hommage au zèle des respectables Evêques de France, croit cependant, par la charge de son ministère apostolique, devoir vous recommander particulièrement, Monseigneur, dans le cas où, dans votre diocèse, se trouveraient établies des écoles mixtes, de ne pas cesser de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer aux enfants catholiques qui, heureusement, sont presque partout en grande majorité, le bénéfice d'une école séparée. Car le Saint-Père, déplorant amèrement les progrès qu'a faits en France, comme dans les autres pays, l'indifférentisme religieux qui a produit des maux affreux par la corruption de la foi des peuples, désire vivement que, sur ce point important, tous les pasteurs ne cessent pas, à l'occasion, d'élever leur voix et d'instruire soigneusement les fidèles confiés à leur zèle, de la nécessité d'une seule foi et d'une seule religion, la vérité étant une; de rappeler souvent aux souvenirs de leurs fidèles et de leur expliquer le dogme fondamental que : hors de l'Eglise catholique, point de salut.

Voilà, Monseigneur, les considérations et les instructions que, d'après les ordres de notre très-saint Père, j'avais à communiquer à Votre Grandeur.

Je ne doute aucunement que vous ne receviez avec reconnaissance cette communication de la sollicitude paternelle du vénéré Chef de l'Eglise, et j'ai la confiance que votre zèle pour le salut des âmes et pour la conservation et l'amélioration de la société, y puisera de nouvelles forces et de nouveaux encouragements pour la propagation des bons principes et des saines doctrines.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, avec un profond respect,

De Votre Grandeur,
Le très-humble et très-obéissant serviteur,
R., archevêque de Nicée,
"Nonce apostolique."

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 6 AOUT 1850.

Les nouvelles de Toronto nous apprennent que le nouveau Bill d'éducation, qu'il a été question de substituer à la loi actuellement en force, a été abandonné et qu'il n'aura pas sa seconde lecture. Les nombreuses réclama-

tions de la presse paroissent avoir déterminé ce résultat. Tous les vrais amis d'une éducation primaire bien dirigée, dont le peuple ressentira et appréciera, plus tard, les avantages, auront lieu de se féliciter, nous l'espérons, de la détermination finalement adoptée par la Chambre. Dans tous les cas, nous n'hésitons pas à répéter que l'adoption du nouveau projet, si elle eût eu pour conséquence de calmer l'agitation qui s'est manifestée sur plusieurs points du pays, aurait aussi, infailliblement, entraîné toutes les fâcheuses suites que nous fimes entrevoir dans notre article du 26 Juillet. Si donc maintenant, la tempête populaire devait gronder sur la tête de ceux qui ont voulu repousser ces conséquences, nous les féliciterons toujours d'avoir eu le courage de dire énergiquement leur pensée, même avec la perspective des molestations personnelles auxquelles ils pouvaient s'exposer. Car nous croyons qu'il est beau vouloir servir son pays à son propre détriment, et nous sommes persuadé que la générosité d'une conduite ainsi indépendante de motifs intéressés, ne peut, tôt ou tard, que tourner à la louange et à l'honneur de ceux qui l'adoptent. Enfin, si dans un avenir quelconque, des individus avaient la prétention de jeter le peuple dans une mauvaise voie, au moyen d'une éducation corruptrice, ils doivent se tenir pour avertis d'avance qu'il y aurait alors un combat à outrance entre eux et ceux qui aujourd'hui, sans y être forcés, et par l'unique motif du bien public, se font victimes dans la cause de l'éducation.

Dans les remarques que nous avons eu occasion de faire au sujet du nouveau projet de Bill, nous n'avons rien dit du caractère de plusieurs des clauses que renferme ce projet. Aujourd'hui qu'il est abandonné, nous ne pensons pas qu'il soit trop tard pour dire franchement notre opinion à cet égard, ainsi que celle de grand nombre de compatriotes libéraux et bien pensants, que nous avons entendus se prononcer. La centralisation de pouvoirs que comportent les clauses II et III est inamoviblement censurée, comme consacrant des principes dont il serait loisible à une Administration de faire un désastreux abus, et ensuite comme humiliantes pour un peuple libre. Autant que possible, croyons-nous, une loi pour être bonne doit prévoir les éventualités de changements, soit dans les personnes, soit dans les dispositions de ceux qui sont appelés à l'administrer. Or, ce n'est pas là ce que l'on remarque dans le projet. Plus de détails pour le démontrer seraient inutiles.

Il n'est que juste d'observer encore qu'il est on ne peut plus regrettable que des mesures aussi importantes que celles d'une loi d'éducation, soient d'habitude renvoyées tout à fait à la fin des Sessions Législatives, alors que le temps manque pour donner à leur discussion la maturité convenable.

En terminant nous ferons allusion au reproche d'ignorance, etc., adressé au corps des instituteurs et institutrices, en général. Ce reproche nous semble considérablement outre. D'ailleurs la loi pourvoit à la suppression de cet abus, puisqu'elle oblige les instituteurs à se munir d'un brevet de capacité d'ici au 1er Juillet 1852. L'attente de l'examen consciencieux qu'ils doivent se préparer à subir, stimulé déjà puissamment leur ardeur à acquérir les qualifications convenables.—En outre, il n'est ni nécessaire ni possible que tous ceux et celles qui sont appelés à donner l'éducation primaire, soient instruits comme des Professeurs d'instruction secondaire. Que chacun sache bien ce qu'il doit enseigner, nous pensons que c'est suffisant. Et quand même il serait désirable que tous les instituteurs possédassent de hautes qualifications littéraires, la chose n'est pas possible dans l'exécution. La manière dont notre population est disséminée sur le sol, exige la multiplicité des écoles et la multiplicité des maîtres. Or, comment accorder cette multiplicité, avec les forts émoluments qu'il faudrait donner à des hommes doués d'une haute éducation? Nous pourrions développer notre pensée, mais nous croyons sincèrement qu'il suffit de l'énoncer. Que les principales écoles soient confiées à des Instituteurs hautement qualifiés, c'est tout ce qu'il est possible et raisonnable d'exiger.

BULLETIN.

Opinion des journaux sur les privilèges de la Chambre et ceux de la Presse.—Le licenciement de la police montée.—Mortures et procès législatifs.—Epoque définitive de la clôture des chambres.—Nouvelles de l'étranger.—Appréciation relative à M. Victor Hugo.

La récente altercation entre M. Christie et l'un des rapporteurs de la chambre, donne lieu à une discussion bien propre à en éterniser le souvenir. Nous n'aurions pas cru d'avance à cette levée de boucliers des journaux contre l'Assemblée législative à propos de la censure prononcée en condamnation du procédé de M. Ure envers M. Christie. Nous voyons que la presse, loin de se borner à ses premières réclamations, ne cesse de renouveler ses énergiques protestations contre une mesure qui semble en effet lui interdire le droit d'assistance aux délibérations de la chambre, en le faisant dépendre d'un acte de pure tolérance de la part de l'Assemblée législative. Cette prétention, du reste, est contestée par le *Montreal Gazette* et le *Transcript* qui approuvent sans restrictions l'attitude de la chambre en cette occurrence, en abordant la question de droit. La lutte se poursuit entre ces deux feuilles et les journaux du Haut-Canada, qui, tous à ce qu'il paraît, ou du moins, presque tous, persistent à vouloir soutenir la discussion jusqu'à règlement définitif.

M. Ure, dit le *Transcript*, n'avait pas le droit d'apostropher M. Christie, comme il l'a fait, tandis que ce dernier était sur le parquet de la chambre. La presse peut réclamer, elle ne doit pas le faire oralement. Si M. Christie avait encouru le blâme, il existait un moyen aussi évident que facile d'en exiger raison. Avec l'immense influence qu'elle possède, jamais la presse ne doit descendre à des altercations personnelles. Le différend n'était pas entre M. Ure et M. Christie, mais entre le public et M. Christie. M. Ure aurait dû n'employer d'autre organe que la presse pour interpellé M. Christie: En réclamant lui-même, il a compromis la presse, et commis un tort dont il est tenu de subir personnellement les conséquences. N'est-il pas commis ce tort.—se fit-il plaint par la voie de la presse—quelle eût été en ce cas la position de M. Christie? Il se fût trouvé en guerre, non avec M. Ure individuellement, mais avec toute la presse elle-même: querelle bien différente, et qui aurait eu des résultats différents; car il ne se fût pas agi de savoir si M. Ure aurait manqué de courtoisie envers M. Christie, mais s'il y a, ou s'il n'y a pas, un droit que l'on appelle liberté de la presse. Personne ne doute de la manière dont aurait été résolue la question, ainsi posée; il ne se fût pas trouvé dans la chambre deux voix en faveur du représentant de Gaspé, et la presse serait demeurée triomphante.

Selon ce point de vue du *Transcript*, c'est bien ici le cas de dire que la forme emporte le fond. Mais la forme elle-même n'est pas traitée avec une égale vénération par le *Globe* et ses adhérents, lesquels ne se persuadent point que la seule présence de M. Christie sur le parquet de la chambre, dans un lieu et dans un moment où il est loin de valoir à ses fonctions de député, doive ennuyer un rapporteur qui, la représente le public, de lui demander poliment le silence qu'il interrompt, inutilement pour lui-même, et d'une manière nuisible à d'autres.

Les choses en sont là sur l'affaire de M. Ure en dehors de l'enceinte législative, si ce n'est que l'*Albion*, de New-York, qui s'ingère aussi quelquefois dans ce qui nous regarde, exprime à son tour ses sympathies pour un jeune allemand qui n'est pas précisément à plaindre, mais dont la position n'en sera pas meilleure pour cela. Le 31 juillet, M. Cameron proposa l'adoption d'une mesure qui assurerait aux rapporteurs des débats, par les soins de l'orateur, une place distincte dans le palais législatif, où il leur serait permis d'exécuter leur tâche, exempts d'interruptions, durant les séances publiques de la chambre. Cette motion, qui a occasionné une discussion chaleureuse à huis-clos, fut négative par 54 voix et n'en eût été que 7 en sa faveur. Cependant une requête a

été présentée à la chambre dans l'intérêt du droit que la presse réclame.

Le *Montreal Gazette* annonce, sur la foi de son correspondant de Toronto, que le corps de police montée en cantonnement à Montréal, doit être licencié, et que M. Baldwin l'a déclaré à la chambre, nonobstant ce qu'avait dit M. Hincks au contraire, et ce qu'affirmait le *Pilot* touchant la nécessité d'une police armée à Montréal. Il ne paraît pas que les raisons qui ont déterminé la création de cette garde civique n'aient pas été bonnes, ni qu'elles ne le soient du tout aujourd'hui. Il est étonnant que des journaux, comme le *Gazette* et le *Herald*, croient pouvoir se plaindre comme d'un grief sérieux, d'une mesure qui a pour objet la protection commune. Mais le véritable motif de leurs censures porte à travers les insultes dont il ont été prodigués à l'égard des membres de la police montée. L'on verra si des clamours individuelles attireront seules l'attention du gouvernement sur cet objet.

Un bill a été introduit, fixant les sessions de la cour des sessions de la Paix, au 8 janvier, 4 avril, juillet et octobre, pour Québec, Montréal et Trois-Rivières, et au 1er février et octobre pour St. François. La cour sera tenue par un juge de circuit seul, ou, en son absence, par deux juges de paix; Amende n'exécédant pas £20 contre les témoins défailtants. Le président des Sessions des districts de Trois-Rivières et de St. François, devra être un avocat de cinq ans de pratique.

Le bill nouveau pour incorporer les membres de la profession médicale du Bas-Canada, a été perdu à sa seconde lecture.

Sur la proposition de M. Holmes, il a été passé une loi permettant l'usure dans les transactions commerciales. Nous prendrons la peine de l'analyser, car elle mérite de l'être.

Un bill a été introduit par M. Taché pour continuer et amender l'acte pour l'encouragement de l'agriculture dans le Bas-Canada.

Deux bills de M. Cameron pour exempter de saisie-exécution certains effets et l'immeuble constituant un patrimoine, ont été renvoyés à six mois.

La session législative touche évidemment à son terme. Des correspondants du Haut-Canada en fixent l'époque à samedi prochain, 10 août. Un nombre des dernières nouvelles transatlantiques se trouve une mention de Louis-Philippe dont la santé, contrairement aux prévisions annoncées, s'améliore de jour en jour.

Nous publions pour le grand nombre de nos abonnés qui ne lisent pas le *Courier des Etats-Unis*, l'extrait suivant d'une correspondance adressée de Paris à ce journal, afin qu'ils y voient une appréciation de M. Victor Hugo comme personnage politique aussi bien qu'en sa qualité d'homme de lettres:

"M. Hugo a subi dans la politique l'ascendant de son génie même. Rêveur éminent, novateur audacieux, réformateur sans pitié, habitué à traiter la littérature nationale comme Boileau voulait qu'on traitât la rime, en esclave" plutôt qu'en reine, M. Victor Hugo a voulu appliquer à la société même le procédé qui lui avait réussi avec la langue française, devenue méconnaissable, mais restée puissante sous sa main.

"Le style oblige; M. Victor Hugo est devenu démagogue pour l'honneur du sien. Je ne sais plus qui a dit: "La meilleure logique est une langue bien faite." Par la même raison, la plus sûre preuve qu'une intelligence est sortie de la route du vrai et du beau, c'est l'application qu'on lui voit mettre à détruire ou à violenter une langue. Il y a dans ce travail à contre-sens contre le génie d'une littérature, dans cette réaction contre le bon sens traditionnel d'un pays, dans ce mépris "des règles et des modèles," dans ce parti pris de nivellement et de rénovation barbare, il y a tous les germes des travers qui caractérisent la démagogie. La théorie seule en pareille matière est périlleuse; la pratique est inévitablement funeste. M. Victor Hugo, qui a pratiqué, il faut le reconnaître, avec toutes les apparences d'une foi robuste, ce jacobinisme littéraire, qui a été jusqu'au bout fidèle à cette religion du bouleversement systématique—car ses derniers ouvrages et ses récents discours de tribune, signalent une impétuosité romantique irrémédiable;—M. Victor Hugo, romantique

endurci, devait aboutir à l'endurcissement démagogique.

Il y a pourtant dans la vie de M. Victor Hugo une période qui serait curieuse à étudier, si les bornes de cette esquisse le permettaient. Il y a un moment où l'autour d'*Angelo* a paru s'arrêter dans cette voie périlleuse, un moment où, sans être moins romantique, M. Victor Hugo se montre moins radical, où il semble prendre en patience les injustices de la société, ses imperfections et ses misères. Ce moment correspond assez exactement, si j'ai bon souvenir, à celui où M. Victor Hugo devient académicien et pair de France, où on le rencontre au palais des Tuileries, où son habit rayonne de broderies et de plaques étincelantes. A ce moment, on dirait que l'auteur de *Claude Guen* entre en composition avec cette société dont il faisait le siège, la plume à la main. Je n'en conclus rien, je le déclare, contre la sincérité de ses convictions d'avant et d'après cette époque; mais je rappelle ces circonstances comme une preuve des variations que peut subir le plus vigoureux esprit, et aussi parce que M. Victor Hugo, en se rappelant ces rapides instants de sa vie patricienne, vaudra peut-être bien pardonner à ceux qui traitent aujourd'hui les flatteurs du peuple comme il les traitait alors."

Une communication de Rome au sujet du miracle de Rimini, et plusieurs autres articles, dont l'un ayant rapport au Convent de la Pointe-aux-Trembles, sont inévitablement remis faute de place.

Ayant été empêché d'assister aux exercices littéraires du Collège de Montréal, nous aurions accueilli avec plaisir ce que quelque ami de l'institution nous en aurait écrit.

Nous sommes dans la nécessité d'ajourner à vendredi la publication de ce qu'on a bien voulu nous communiquer sur le Collège Joliette, de même que la liste des prix du Collège de Nicolet.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le document papal qui se lit sur notre première page. Déjà nous y avons fait allusion et nous en avons donné très succinctement la teneur; mais les circonstances ne nous avaient pas encore permis de le reproduire textuellement. Inutile d'observer que les instructions qu'il renferme sont dignes de la plus haute considération de la part des catholiques. Tous ceux qui ont suivi les graves discussions qui eurent lieu, en France, il y a quelques mois, au sujet de la nouvelle loi sur l'Instruction Publique, savent que la lettre dont nous parlons est une réponse aux évêques de France, qui avaient consulté le Pape pour savoir s'ils pouvaient donner leur concours au fonctionnement de la dite loi.

Un M. Samuel Cole, occupé (le 19 juillet) à diriger un train de bois en-dehors d'une cèdre, près de la Rivière à la Carpe, tomba accidentellement à l'eau. Les dernières pluies avaient considérablement enflé la rivière, et le courant était rapide. Lorsqu'on parvint à repêcher le corps, il n'avait plus souffle de vie. M. Cole, natif d'Angleterre, était un ingénieur artisan.

Un enfant appartenant à M. Thomas Lett, de cette ville, âgé de 14 ans, et qui donnait de grandes espérances, s'est noyé la semaine dernière en se baignant derrière les hangars à fleur, dans le canal de Lachine.

TRAIT DE MOEURS.—L'éditeur d'un journal de Cincinnati rapporte avoir vu dernièrement par les rues de la ville un chariot dans lequel était un cercueil et quatre hommes tenant compagnie au cadavre qu'il contenait. Le cercueil était placé debout dans l'arrière de la voiture, qui cheminait, pendant que les quatre individus jouaient tranquillement une partie de cartes, ayant pour table leurs genoux.

intérêt si noble, nous osâmes cependant lui représenter que les lois divines et humaines ne pouvaient souffrir et permettre qu'un crime aussi horrible échappât à une mort méritée, et que l'honneur du nom suédois et la sûreté publique exigeaient expressément cette justice. S. M., sensiblement touchée de ces représentations cordiales, dit alors avec douleur que si la loi des représailles exigeait nécessairement le sang pour le sang, et que si son intervention ne suffisait pas, comme partie pour sauver le criminel qui avait été assez malheureux pour porter la main sur sa personne, elle se réservait que sa mort serait la seule à laquelle la sienne donnerait lieu, accordant la vie à tous ceux qui auraient part au complot, sans égard à leur nombre et à leur plus ou moins de complicité, que l'on n'avait pas encore pu découvrir ni connaître entièrement.

S. M. ajouta enfin que c'était non seulement sa dernière prière comme frère, mais sa dernière volonté comme roi, puisque le pouvoir de faire grâce ne pouvait lui être ôté tant qu'il vivait encore, et elle exigea de moi les promesses les plus sacrées, que je ne pouvais ni ne devais lui refuser plus longtemps. Cet entretien touchant et remarquable, qui montera à la postérité la générosité et la clémence de Gustave III, et qui, mieux que la victoire de Svensund, éternisera son nom, sera la base sur laquelle notre décret et notre résolution seront fondés.

Comme chrétien, comme sujet, comme frère, comme homme, nous ne pouvions ni ne devons nous écarter des volontés d'un roi mou-

rant. Il avait le droit incontestable de pardonner dans sa propre cause. Nous suivrons loyalement ses volontés, et l'on ne reprochera point à son frère de l'avoir trompé dans les bras de la mort.

En conséquence des raisons ci-alléguées, nous ordonnons et déclarons que la sentence de mort décrétée par le parlement, et confirmée par le haut tribunal, contre les ci-devant comtes Claude-Frédéric Horn, et Adolphe-Louis Ribbing, le ci-devant lieutenant-colonel e. chevalier Charles-Pontus Lilienhorn, et le ci-devant lieutenant-baron Charles-Frédéric Ehrensverd, sera commuée en un bannissement perpétuel; qu'ils seront dégradés de noblesse, et déclarés indignes de tous les droits de citoyen; qu'ils seront au plutôt conduits aux frontières d'une patrie offensée, sans le moindre espoir d'y rentrer jamais, et déferée faite à eux, sous la peine de mort contre eux prononcée, d'oser jamais le demander. Nous laissons le soin de leur supplice à leur conscience et à leur repentir, persuadés que les remords rongeurs auxquels nous les livrons sont pour eux un poids beaucoup plus accablant que la mort même. Nous nous empressons même de les expulser incessamment, afin d'effacer par-là, s'il est possible, le souvenir d'un forfait si horrible, qui, par leur détention dans des forteresses du royaume, ne ferait que renouveler la mémoire d'un malheur par lui-même ineffaçable. Que ces malheureux quittent à jamais la Suède, dont ils ont troublé le calme et la tranquillité; et, pour mettre le comble à leurs remords, qu'ils apprennent que

c'est le roi, à la vie duquel ils ont osé attenter, qui en mourant leur a fait grâce de la leur.

Quant aux autres personnes accusées, comme nous ne sommes point autorisés par les dernières volontés de feu sa majesté à adoucir la sévérité de la justice à leur égard, nous ne pouvons, non plus, dans une affaire de cette nature, nous permettre de suivre notre penchant inné pour la clémence; c'est pourquoi nous confirmons le décret définitif du haut tribunal: en conséquence de ce, le conseiller Von-Engeström est déchu de sa charge, et sera enfermé pendant trois ans dans une forteresse; le major Hartmansdorff, parcelllement déchu de sa place, et enfermé pendant un an; le secrétaire Von-Engeström sera suspendu de ses fonctions pendant un an, et le général-major baron de Peklin sera détenu dans une forteresse jusqu'à plus ample information; mais le juge territorial Nordell, selon les décrets rendus par le parlement et par le haut tribunal, sera déchargé de toute accusation."

Son Altesse royale désigna ensuite la forteresse de Waxholm pour le conseiller Von-Engeström, celle de Malmö pour le major Hartmansdorff, et celle de Warberg pour le général-major Peklin.

Le présent procès-verbal, et le décret y contenu, ayant été lus et collationnés, l'expédition de justice se retira."

In fidelem protocoli.
Signé N. JOHNSON.
ne peut qu'approuver à la fidélité avec

laquelle le duc de Sudermanie exécuta les dernières volontés de Gustave; mais il nous semble qu'il poussé un peu trop loin la clémence. Outre que c'était un funeste précédent à faire aux nations étrangères, que de leur envoyer de pareils hommes, il convenait, en leur faisant grâce de la vie, de leur infliger une détention perpétuelle. Comment concevoir que le général Peklin, contre lequel on n'avait que des soupçons fondés sur sa conduite à l'époque de la révolution de 1772, ait été soumis à cette peine, quand ceux qui étaient convaincus de complicité avec l'assassin, et parmi lesquels il y en avait deux qui lui avaient disputé ce qu'ils osaient appeler la gloire de commettre le crime, n'ont reçu l'autre châtiement que celui d'être bannis de leur patrie? Cette faveur dont ils étaient indignes ne peut s'expliquer que par la terreur qu'inspiraient au gouvernement les partisans des coupables; mais elle décèle la faiblesse du prince-régent, et nous croyons qu'avec plus de fermeté il en aurait imposé davantage aux conspirateurs.

Toutefois il est difficile de bien apprécier sa position; car il est certain que l'autorité de quelques nobles était telle, qu'à défaut de tout le temps que le cadavre d'Ankarström fut exposé sur le théâtre de son supplice, ils allèrent le visiter, et lui rendirent une espèce de culte. On avait eu même l'impudence d'attacher aux roues des couplets qui célébraient son action et insultaient à la mémoire du monarque. L'ambition et l'avidité dévorait la plupart des grands. Voilà pourquoi ils témoignaient

leurs regrets et leur reconnaissance aux restes impurs d'un scélérat qui, en commettant son crime, croyait avoir ménagé aux anciens sénateurs les moyens de se ressaisir de l'autorité suprême.

Il ne nous reste plus qu'à rapporter une anecdote qui explique ce que dit Gustave en se sentant blessé.

Il existait à Stockholm une demoiselle *Arvidson*, fameuse par ses prétendues connaissances sur l'avenir. Le hasard avait si bien servi sa réputation, qu'on allait de toutes parts la consulter. Les provinces, la ville, la cour, tout avait l'air de croire à son art. Gustave voulut l'interroger aussi. Ce ne fut ni sur la main du roi, ni dans les astras, ni dans un jeu de cartes, qu'elle chercha son sort; c'était dans du marc de café qu'elle lisait l'avenir, et le destin lui parlait du fond de sa tasse. A peine l'eut-elle interpellé au sujet de Gustave, que, pleine de trouble et toute effrayée: Ah! sire, s'écria-t-elle, quelle fin cruelle! Quoi donc, lui dit le roi! —Non, sire, je ne puis me résoudre.—Mais vous me connaissez, je ne suis pas crinif: parlez, je vous écouterai sans effroi; et quelque soit votre oracle.—Je suis capable de le retentir sans inquiétude.—"Eh bien, sire," dit-elle, vous devez être un jour assassiné par la première personne que vous allez trouver sur le pont du Nord, en sortant de chez moi." Gustave montra beaucoup de calme, de la gaieté même; il causa un moment sur ce ton-là avec mademoiselle *Arvidson*, et sort ensuite, impatient de connaître l'assassin qu'elle avait indiqué. Il ne

Les journaux du Haut-Canada éveillent l'attention du public sur de faux billets de 10 dollars aux inscriptions du Commercial Bank (de Whitehall), dont il paraît qu'un grand nombre est en circulation dans ce pays.

CORRESPONDANCE.

[Nous nous disposons à donner à nos lecteurs un récit concis de ce qui eut lieu à St. Hyacinthe, le 1er du courant, tent à la fête littéraire de la distribution des prix aux élèves du Collège, qu'à la cérémonie de la bénédiction de la pierre angulaire du nouvel édifice maintenant en construction, lorsque nous reçûmes la correspondance suivante. Elle est de la plume d'un laïc. Nous la substituons à notre propre travail, en laissant toutefois la responsabilité à l'auteur. Dans un prochain numéro, nous remplirons la lacune que nous trouve dans le récit de monsieur F. X. V. en donnant une analyse fidèle du discours prononcé par M. C. Laroque, Curé de St. Jean Dorchester, à l'occasion de la reconstruction du Collège de St. Hyacinthe. Nous le ferons précéder d'un aperçu rapide de l'état de l'enseignement dans cette institution.]

Voyage à St. Hyacinthe.

M. L'EDITEUR,

Qu'il ne soit permis de vous tracer en quelques lignes une délicieuse excursion à la ville de St. Hyacinthe.

Depuis du temps, je désirais faire ce trajet aussi court qu'intéressant, et, l'époque opportune des examens m'en a fourni l'heureuse occasion.

Si jamais il m'a été donné de joindre l'utile à l'agréable, ce fut certes le premier d'août, que je ragerai parmi les quelques beaux jours de ma vie. Je ne vous parlerai ici ni du magnifique Panorama que déploie Montréal et ses riches alentours ni du majestueux St. Laurent au milieu duquel se projette le superbe quai de Longueuil, ni de l'élégante structure des chars attachés au Locomoteur, qui, après avoir tonné, sifflé, hurlé vous entraîne avec la vélocité de l'air, ni des vertes et riantes campagnes sur lesquelles vous semblez planer comme le poisson agile, et, où vous admirez une nature riche de toute sa poésie, ni même du gracieux village de St. Hyacinthe avec ses établissements de charité et de bienveillance, sa population aussi hospitalière que courtoise.

Le collège seul, M. l'Editeur, est le lieu où je désire vous conduire; c'est dans une vaste salle, au milieu d'un peuple avide d'émotions qui s'y presse, que nous éprouvons de ces sentiments exquises, purs comme l'enfance, qui fait le sujet d'une fête vraiment nationale.

Deux causes bien puissantes avaient attiré ce concours extraordinaire des amis de l'éducation: la bénédiction de la pierre angulaire du nouveau collège de St. Hyacinthe, et la distribution solennelle des prix; cette bénédiction avait eu lieu le matin: elle fut sans doute solennelle, et la collecte abondante; car, si les bons élèves ont été désappointés, par une pluie battante, dans leurs splendides préparatifs au lieu du rendez-vous général, la terrasse colorée, les bassins remplis de pièces d'or et d'argent, et les rouleaux de banques qui ornaient la pierre bénite dans l'Eglise même, disaient assez que les amis de l'éducation ne faisaient point encore, cette fois, de faux à leur zèle persévérant à propager l'œuvre de l'instruction. Je regrette de ne pouvoir vous en rendre compte, non plus, que du sermon qui sans doute fut à la hauteur des talents, reconnus du prédicateur, car je n'ai pu y assister; mais je vous dirai la touchante cérémonie de la distribution des prix.

Pour bien rendre toute ma pensée, pour bien exprimer les émotions de mon âme, il me faudrait certes, ce que je n'ai pas, le pinçon d'or de Scott ou la plume brillante de Chateaubriand... Tous deux sont morts, et je n'ai point la prétention de les voir revivre en moi; entrons en matière. La séance s'ouvre par une délicieuse musique exécutée par les élèves: toujours les élèves! ce sont les héros de la fête.—Après un silence magique, Son Honneur le juge Mondelet se lève; et, avec cette tournure élégante d'expression, cette logique persuasive, ce tact délicat qu'on lui connaît,

Il énumère les bienfaits de l'éducation; il en rend hommage à la religion dans ses ministres, puis à la patrie dans ses législateurs: "L'éducation, a-t-il dit, entre autres belles vérités, est née au ciel, d'où elle est descendue par ordre de la religion sa mère, pour rendre les hommes heureux, et dans cette œuvre sublime, elle s'est adjointe une sœur, la tempérance! L'éducation et la tempérance, voilà la source naturelle où doivent se retremper les vertus sociales." Tout-à-coup il s'arrête: il se recueille, l'auditoire est étonné... on voit qu'une sombre pensée voile le front de l'honorable Orateur. "Messieurs," dit-il, "je vois une tâche hideuse tomber sur le tableau des bienfaits de l'éducation, que je viens de dérouler à vos yeux: cette tâche aura l'effet non-seulement de gâter l'ensemble du tableau, mais encore celui de la déchirer et de l'effacer presque entièrement!... Il est compris, c'est au Bill d'amendement qu'il fait allusion... tout-à-coup il s'écrie: "non il ne passera pas cet amendement; le gouvernement aura le bon sens de le rejeter; je le souhaite cordialement et pour l'honneur du ministère et pour le bien de mon pays."

De bruyants applaudissements accueillent cette exclamation patriotique. Vient ensuite la distribution solennelle des prix; ce fut alors qu'une véritable arcade de gloire couronna les fronts de quelques quarante jeunes élèves. Qu'il était touchant ce spectacle: ho! il était facile de voir la joie peinte sur les traits des élèves se refléter sur les fronts épanouis de leurs parents comme dans leur foyer naturel! parmi ces fortunés Lauréats, il m'est impossible de ne pas vous citer des noms qui seront un jour, je l'espère, chers au pays: Messieurs Marchessault, Leblanc, Ouellet et Jacques; le premier, par la munificence de son Excellence le Gouverneur Général, entre autres prix du concours reçoit le *premium* de chimie-agricole, digne de Lord Elgin, et le second, le prix de sagesse et d'application générale, don superbe de Monseigneur de Martyropolis.

La distribution des prix finie, M. Raymond, Supérieur de la maison, est monté sur l'estrade ou théâtre; il avait, disait-il, un devoir à remplir: celui d'exprimer une reconnaissance bien méritée, au digne Evêque, (Mgr de Montréal) aux Chefs des établissements religieux, aux Vénérables Carrés, pressés autour de leur Evêque, à l'Honorable Juge (M. Mondelet) aux membres du Barreau présents, aux nombreux cultivateurs et artisans pour avoir tous, comme un seul homme, déposé, le matin, leur riche offrande sur la pierre bénite, et qui tous travaillent activement à propager l'œuvre de l'éducation. "Honneur, gloire et reconnaissance, à vous tous, Messieurs," s'est-il écrié, "si nous avons pu incliquer à cette intéressante jeunesse des principes religieux, une saine morale, si nous avons pu les faire entrer avec quelque succès, dans la carrière des sciences, n'en sommes-nous pas redevables à vos sueurs, à vos travaux, à vos sacrifices de chaque jour? Mais continuez votre grande œuvre: bientôt vous jouirez du fruit de vos peines: si la Providence veut bien bénir nos faibles efforts, et déjà elle les a bénis par la main du Vénérable Evêque qui fait fructifier tout ce qu'elle touche, vous trouverez, Messieurs, dans cette enceinte parmi ce jeune peuple de lauréats, des membres utiles dans les différentes classes de la société ou la Providence les appelle. Vous, monseigneur, vous trouverez des lévites zélés qui se dévouent au bien spirituel de leurs frères; d'ardents coopérateurs dans le ministère du sacerdoce. Législateurs, Jurisconsultes, ici vous trouverez des frères qui sauront, les uns faire des lois utiles, les autres protéger la veuve et l'orphelin; et vous braves cultivateurs, intelligents artisans, vous trouverez des philanthropes, qui comme vous, travailleront au bien général de la société.

Honneur, gloire, reconnaissance à vous nombreux M. Cadoret, dont le noble cœur a fait à la jeunesse un don si gracieux. Votre nom sera gravé dans les cœurs de tous maîtres et élèves—ils vous béniront!... Et vous, bien aimés Elèves, vos cœurs vous disent tout ce que le mien ressaute de vives affections pour vous—Laissez moi m'approcher de vous, espoir de la patrie, etc".... et les larmes touchantes du supérieur semblaient à celles que répandaient avec profusion les élèves, portaient dans les âmes des assistants des émotions que je ne puis entreprendre de vous retracer. Monseigneur se lève, et avec cette science humble et la douceur qui le caractérise, il a excité dans l'âme des nombreux auditeurs les sentiments d'une constante ardeur à promouvoir les intérêts de la jeunesse pour l'honneur de la religion et le bien de la Patrie—Deux heures après, assis au foyer domestique, à douze lieues de distance du lieu de la scène, je traçais sur le papier ces quelques lignes qui vous disent tout ce que mon cœur a éprouvé de douces sensations en ce jour solennel, qui restera gravé à ma mémoire: premier d'août 1850.

F. X. V.

Collège de l'Assomption.

Parmi les grands établissements d'éducation que possède le diocèse de Montréal, le public sait, depuis longtemps, qu'il faut compter le Collège de l'Assomption, où plus de deux cents élèves reçoivent annuellement le bienfait d'une instruction tout à la fois religieuse, classique et scientifique. Les Directeurs et Professeurs de cette maison se dévouent à la pénible tâche de l'enseignement avec un zèle qui peut bien être égalé, dans nos autres Collèges, mais qui ne saurait être surpassé; aussi le succès répond-il parfaitement à d'hauts généraux efforts, et les exercices publics qui viennent d'y avoir lieu, pendant près de trois jours, en ont été la preuve la plus convaincante. Ces longues séances d'examen sur toutes sortes de matières classiques, ont été agréablement diversifiées par

l'exécution de plusieurs Drames, dans le genre comique et dans le genre tragique, qui ont fréquemment attiré des applaudissements universels. Communiqué.

Le temps et l'espace nous manquent pour reproduire aujourd'hui autre chose que la liste des prix et le discours en vers qui termina cette fête littéraire.

CLOTURE DE L'EXAMEN.

Est-il moment plus doux, plus sensible à nos cœurs Que ces jours glorieux, ces immortelles fêtes Où le lierre superbe en couronnant nos têtes, Nous a fait croire enfin que nous étions vainqueurs? Oh! qu'il est beau de vaincre au printemps de son âge, Le cœur encore exempt de folle ambition! Insensible à l'esprit de domination, Chacun trouve un rival et lutte de courage. Nouvelle espèce de guerriers, Ce n'est pas de Bellone Que nous empruntons nos lauriers. Qu'ailleurs l'airain résonne, La foudre brille et tonne, Le sang coule et bouillonne; Que déjà le coursier S'accroche sous l'aigle; Et que l'aigle ruge, Malgré tout son courage Au milieu du carnage; Expire sous les coups; Notre raison plus jeune et cependant plus sage, Recherche des combats plus doux. A-t-il donc bien servi Au fameux Alexandre D'avoir osé prétendre Que l'univers entier lui serait asservi? Qu'a-t-il conquis en parcourant la terre Comme un torrent dévastateur? Rien qu'un brin d'herbe, un vil grain de poussière Qui vole au vent dissipateur. De tant de conquérants qu'est devenu l'empire? Ce que devient toujours le rêve du délire. Vit-on longtemps régner leur sceptre rougissant De sang? Ce n'était qu'un roseau fragile Que leur main coupable et débile N'a pu porter que l'espace d'un jour. Mais pour nous, dans la paix de cet humble séjour, Nous pouvons consacrer avec plus de sagesse A des combats meilleurs les jours de la jeunesse. L'étude est la carrière où luttent les rivaux, Nos sueurs sont le sang qui rougit nos drapeaux; Nos efforts redoublés forment la batterie Où de nos ennemis s'arrête la furie; Nos soins multipliés sont nos retranchements; Pour armer nous n'avons que nos propres talents. Si nous sommes défaits, un plus noble courage Du sort qui nous traîne vient réparer l'outrage. Nous portons pour lauriers les rameaux verdoyants Que vous voyez flotter sur nos fronts rayonnants. Oh! Voilà pour nos cœurs la plus belle victoire! C'est assez de ces prix pour nous couvrir de gloire.

Vénérable pèlerin, dans ces combats légers Nous avons jusqu'ici combattu sans dangers. Nos cœurs fait pour Dieu sont en ce jour dans cette enceinte Pratiques sans faille sa religion sainte. Aidez nos vœux, dans les combats tout paternels Nous saurons d'un pas sûr les sentiers éternels. Mais déjà nous voyons s'obscurcir sur nos têtes Les malignes vapeurs d'un parent les tempêtes. Que de périls ensemble et toujours renaissants! Mais nous aurons recours, en ils reconnaissons! A la religion qui fuma notre enfance. Oh! plusieurs nous toujours incliner sa dévotion! T'invoquant comme un ange arbitre de combats Nous le prendrons pour chef et nous suivrons ses pas. L'éclat de ses vertus que l'église contemple, Commande à part nous le devoir et l'exemple. Ton égide sacré de ce jour nous protégera. Que nos hiers ennemis dirigeront sur nous. Ta prudence prévient leurs trames insensées. C'est en vain qu'ils voudront dans leurs folles pensées, An mépris souverain des décrets éternels, Oublier et mettre en jeu leurs complices criminels. Nous voulons à ta voix nous montrer si fidèles, Que ceux qui nous suivront nous prendront pour modèles Comme sont pris pour tels les ministres sacrés Dont nous avons l'honneur de nous voir entourés. Quels que soient leurs talents et leur rang dans l'église Leur volonté docile à la tienne est soumise. Nous voulons imiter tant de Canadiens Aussi grand par leur foi qu'influents citoyens. Pressés autour de toi, notre sainte phalange Pourra chasser l'ennemi d'un trouble étrange. En luttant de pied ferme autour de tes drapeaux, Nous resterons vainqueurs, et ces lamiers nouveaux N'auront rien du néant du fragile feuillage Qui se fane en passant sur les fronts qu'il ombrage. Ces prix empruntés du sceau de l'immortalité Feront notre bonheur pendant l'éternité.

Distribution des prix du Collège de l'Assomption le 31 juillet 1850. RHÉTORIQUE. 1er Prix d'excellence, Henry O'Donoghue, 2d. do Siméon Lesage. DISCOURS FRANÇAIS.—1er Prix. Siméon Lesage, 2d do Edmond Moreau. Accessit. 1er H. O'Donoghue, 2d do Joseph Ritchot et Eucher Laporte, 3me do Antoine Giguère. VERSION LATINE.—1er Prix. Edm. Moreau et H. O'Donoghue, 2d do Antoine Giguère et Sim. Lesage. Accessit 1er. Laurent Giguère, 2d do Horace Fautoux. THEME.—1er Prix Sim. Lesage, 2d do Henry O'Donoghue. Accessit 1er. Edm. Moreau, 2d do Onésime Pelletier et Joseph Ritchot, 3me do Pierre Labelle et Eucher Laporte. VERS LATINS.—1er Prix Sim. Lesage, 2d do H. O'Donoghue et Edm. Moreau. Accessit. 1er E. Laporte, 2d do Jos. Ritchot, 3me Onésime Pelletier. VERSION ANGLAISE.—1er Prix. Ed. Moreau, 2d do H. O'Donoghue. Accessit 1er. Sim. Lesage, 2d do P. Labelle, 3me do Ludger Forest. RECITATION DE LA RHÉTORIQUE.—Prix. Pierre Labelle. Accessit. Jules Archambault. RECITATION DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE.—Prix. H. O'Donoghue. Accessit. Siméon Lesage. BELLES LETTRES. PREMIERE DIVISION.—1er Prix d'excellence. Ovide Hélu, 2d do Léon Lévéque. NARRATION FRANÇAISE.—1er Prix. Ovide Hélu, 2d do Louis Nolin. Accessit 1er. Jean Baptiste Dupuy et Israël Geoffroi, 2d do Léon Lévéque. VERSION LATINE.—1er Prix. Ovide Hélu, 2d do Ismaël Geoffroi. Accessit. 1er Narcisse Lévéque, 2d Eugène Nolin. THEME.—1er Prix. Léon Lévéque, 2d do Ov. Hélu. Accessit 1er. Is. Geoffroi, 2d Narcisse Lévéque, 3me Louis Carusel. VERS LATINS.—1er Prix. Ovide Hélu et Narcisse Lévéque, 2d Léon Lévéque. Accessit Is. Geoffroi.

VERSION ANGLAISE.—1er Prix. Ov. Hélu, 2d do Théophile Chagnon. RECITATION DES BELLES LETTRES.—Prix. Eugène Archambault.—Accessit. Fabien Perrault. RECITATION DE L'HISTOIRE DE FRANCE.—Prix. André Durocher, J. Bte. Dupuy et Léon Lévéque.—Accessit. Ov. Hélu. BELLES LETTRES. SECONDE DIVISION.—1er Prix d'excellence. George Laporte, 2d do Ephraïm Germain. NARRATION FRANÇAISE.—1er Prix. George Laporte, 2d do Antoine Lefèvre et Amable Jetté. Accessit 1er. Henry McConville, 2d do Ambroise Bérard. VERSION LATINE.—1er Prix. George Laporte, 2d do Ambroise Bérard et Amable Jetté. Accessit 1er. Ephraïm Germain, 2d do Dieu donné Gendreau, 3me do Moïse Pelletier et Théophile Chagnon. THEME.—1er Prix. George Laporte, 2d do Séraphin Mathieu. Accessit 1er. Amb. Bérard, 2d do Ep. Germain, 3me do Ismaël Forest. VERS LATINS.—1er Prix. Ambroise Bérard, 2d do George Laporte, Dieu donné Archambault et Moïse Pelletier.—Accessit 1er. Amable Jetté, 2d Henry McConville, 3me do George Pellerin et André Brien. VERSION ANGLAISE.—1er Prix. Amable Jetté, 2d do George Laporte.—Accessit H. McConville. RECITATION DES BELLES LETTRES.—Prix H. McConville.—Accessit. Amb. Bérard. RECITATION DE L'HISTOIRE DE FRANCE.—Prix. Dieu donné Gendreau.—Accessit. George Laporte. RECITATION DE LA GEOGRAPHIE. Prix. H. McConville, Dieu donné Archambault et Joseph Renaud. Accessit. Moïse Pelletier et Léon Perrault. METHODE ET VERSIFICATION. PREMIERE DIVISION.—1er Prix d'excellence. Maxime Girault, 2d Pierre St. Jean. VERSION LATINE.—1er Prix. Max. Garault, 2d Antoine Auger.—Accessit 1er. Pierre St. Jean, 2d do Nazaire Pariseau, 3me Louis Casaubon. THEME.—1er Prix. Pierre St. Jean et Louis Casaubon, 2d do Anselme Viuet. Accessit 1er. Max. Garault 2d do Joseph Desroches, 3me do Etienne Mount. VERS LATINS.—1er Prix. Max. Garault, Louis Guibord et Louis Casaubon, 2d do Nazaire Pariseau et Etienne Mount. Accessit 1er. Pierre St. Jean, 2d do Norbert Roch, 3me do Médéric Content. VERSION ANGLAISE.—1er Prix. Ernest Bruneau, 2d do Louis Casaubon. Accessit 1er. Ant. Auger, 2d do Joseph Desroches, 3me do Max. Garault. MYTHOLOGIE.—Prix. Joseph Laporte. Accessit. Ernest Bruneau. HISTOIRE DES EMPEREURS.—Prix. Joseph Laporte et Etienne Mount.—Accessit Louis Guibord. METHODE ET VERSIFICATION. SECONDE DIVISION.—1er Prix d'excellence. Philibert Beaudoin, 2d do Edouard Pelletier. VERSION LATINE.—1er Prix. Philibert Beaudoin, 2e do Victor Brunelle et Théophile Thibodeau.—Accessit 1er. Charles Faribault, 2d Joseph Gariépy et Arthur Carusel, 3me do Médéric Marchand et Ernest Viger. THEME.—1er Prix. Philibert Beaudoin, 2d do Charles Faribault et Joseph Laporte.—Accessit 1er. Calixte Duprat, Louis Mariel et Edouard Pelletier, 2d do Ernest Viger, 3me do Roch Desjardins et Médéric Marchand. VERS LATINS.—1er Prix. Médéric Marchand, 2d do Joseph Gariépy Théophile Thibodeau, Louis Mariel et Edouard Pelletier.—Accessit 1er. Philibert Beaudoin et Calixte Duprat, 2d do Joseph Laporte et Arthur Carusel, 3me do Ernest Viger et Louis Brunelle. VERSION ANGLAISE.—1er Prix. Ernest Viger, 2d do Charles Faribault.—Accessit 1er. Phil. Beaudoin, 2d do Denis Viger, 3me do Arthur Carusel. RECITATION DE LA GEOGRAPHIE.—Prix Phil. Beaudoin et Ernest Viger. RECITATION DE MYTHOLOGIE.—Prix Edouard Pelletier.—Accessit 1er. Théop. Thibodeau 2d do Ernest Viger et Joseph Gariépy. SYNTAXE. PREMIERE DIVISION.—1er Prix d'excellence. Félix Rioutard, 2d do Amédée Moreau. VERSION LATINE.—1er Prix. Félix Rioutard, Louis Guillaud et Gyrille Vincent, 2d do Jean Baptiste Langlois et Edouard Lanvière. Accessit 1er. George Janot, 2d do Charles Moreau et Olympe Blanchard, 3me do Cyrille Brandy, Joseph Beaupré et Siffroi L'Heureux. THEME.—1er Prix. Olympe Blanchard, 2d do Amédée Moreau et Louis Guillaud.—Accessit 1er J. Bte. Langlois, Cyrille Brandy, et Joseph Beaupré, 2d do Félix Rioutard, 3me do Thomas Charbonneau. RECITATION DE L'HISTOIRE ANCIENNE.—Prix Edouard Lanvière et Félix Rioutard.—Accessit 1er. Siffroi L'Heureux, 2d do Cyrille Beaudry. RECITATION DE GEOGRAPHIE.—Prix Cyrille Vincent et Olivier Dufresne.—Accessit Thomas Charbonneau. SYNTAXE SECONDE DIVISION.—1er Prix d'Excellence Joseph Théberge, 2d do Fabien Malo. VERSION LATINE.—1er Prix. Laurent Archambault, 2d do Fabien Malo.—Accessit 1er. Joseph Théberge, 2d do Joseph Corbeille et Marcelle Mireau, 3me do Charles Lescant. THEME.—1er Prix. Fabien Malo, 2d do Magloire Charland.—Accessit 1er. Philias Villeneuve, 2d do Médéric Content et Joseph Théberge, 3me do Laurent Archambault. RECITATION DE L'HISTOIRE PROFANE.—Prix Joseph Corbeille.—Accessit. Laurent Archambault et Médéric Content. GRAMMAIRE.—Prix. Philias Villeneuve et Joseph Duprat.—Accessit Joseph Théberge.

ELEMENS. 1er Prix d'Excellence. Octave Lasalle, 2d do Théophile Larose. VERSION LATINE.—1er Prix. Théophile Larose, Alfred McConville et Octave Lasalle, 2d do Gédéon Richard, Narcisse Laurier et Marcelle Rivet.—Accessit 1er. Damase Grégoire et Cyprien Portier, 2d do Edouard Trudelle, 3me Philias Racette et Nazaire Marion. THEME.—1er Prix. Octave Lasalle, 2d do Ludger Papin et Narcisse Laurier.—Accessit 1er. God. Richard et Damase Grégoire, 2d do Edouard Trudelle, 3me Cyprien Portier. HISTOIRE SACRÉE.—Prix. Octave Lasalle. Accessit 1er. Théophile Larose, 2d do Eustache Lemire. GRAMMAIRE.—Prix. Edouard Galarnéau et Ludger Papin.—Accessit. Janvier Lafontaine. GEOGRAPHIE.—Prix. Marcelle Rivet et Oct. Lasalle.—Accessit Octave Renaud et Edouard Trudelle. ECOLE FRANÇAISE. ORTHOGRAPHE.—1er division.—1er Prix. S. Sherman, 2d do Edouard Christin.—2de division.—1er Prix. Odilon Guilbault, 2d do Onésime Lavature. ARITHMETIQUE. 1er division.—1er Prix. Alexis Gauthier 2d do Jos. Laporte. 2de division.—1er Prix. Onésime Lavature, 2d do Edouard Copping. 3me division.—1er Prix. Odilon Guilbault, 2d Laurent Giguère. ART EPISTOLAIRE. 1re division. 1er Prix S. Sherman, 2d do Joseph Laporte. 2de division.—1er Prix. George Gélinas, 2d do Jos. Bleau. ECRITURE. 1re division.—1er Prix. S. Sherman 2d do Fabien Barnabé. 2de division. 1er Prix. Camille Gariépy, 2d do George Gélinas. 3me division.—1er Prix. Eugène Brien, 2d do Guillaume Dubois. TENUE DES LIVRES.—1er Prix. S. Sherman, 2d do Xavier Longpré. GEOGRAPHIE.—1er Prix. Alexis Gauthier, 2d do Guillaume Lippé. HISTOIRE DU CANADA.—1er Prix. Guillaume Lippé, 2d do George Gélinas. AGRICULTURE.—1er Prix. Jos. Laporte, S. Sherman, 2d do Nolin et Odilon Guilbault. HISTOIRE NATURELLE.—1er Prix. Xavier Longpré, 2d do Guillaume Lippé. COURS ANGLAISE. PREMIERE DIVISION.—1er Prix. Edouard Christin, 2d do F. Xavier Longpré, George Gélinaud et Guillaume Dubois. SECONDE DIVISION.—1er Prix. Fabien Barnabé et Roch Simard, 2d do Henry Fautoux et Camille Lippé.

Un Commis demandé à New-York. Nous prenons la liberté d'appeler l'attention de MM. les curés sur cette annonce, à cause de la demande respectueuse de leur certificat sur l'aptitude et la moralité de la personne qui ferait application. Il se trouve dans nos campagnes et même dans nos villes, plus d'un homme stable et d'un homme de 30 à 45 ans dont les moyens d'existence sont très limités. Une bonne écriture, quelque expérience des affaires, et une bonne conduite, assurément à quelque compagnie, méritant la situation respectable et permanente mentionnée dans l'annonce que l'on verra ci-après.

NAISSANCE. En cette ville, le 31 ut, la Dame de M. L. Beaudry rue St. Paul, a mis au monde une fille. MARIAGES. A la Baie du Febvre, le 23 ut., par Messire Carrier, M. Michel-Stanislas Manseau, à Delle, Marie-Mathilde Lampron. A la Pointe-Lévi, le 29, par Messire Jean. M. Prudent Grégoire Roy, de Québec, à Delle, Euphémie-Héloïse Roy, fille de feu Jos. Roy, Ecr. DÉCÈS. A St Hyacinthe, le 30 juillet dernier, Dame Charlotte Beaudry, épouse de Joseph Normandin, Ecr., Capt. de milice, âgée de 60 ans après dix-huit mois de maladie qu'elle a supportée avec résignation; elle laisse pour deplorables perte un époux inconsolable, une nombreuse famille et un grand nombre d'amis qui la regretteront longtemps. Ses restes mortels ont été déposés dans la voûte de l'Eglise Paroissiale de St. Hyacinthe le 1er août, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

UN COMMIS DEMANDÉ A NEW-YORK. UN canadien non marié de 30 à 45 ans, (ou plus jeune, mais stable) capable de correspondre avec facilité dans les langues anglaise et française, connaissant passablement la routine des affaires et la tenue des livres, avec une belle écriture, pourrait obtenir dans le bureau d'un négociant canadien à New-York, un emploi de confiance très désirable pour une personne instruite et désireuse de trouver une place permanente et respectable.

Pour la première année le salaire sera limité, mais suffira aux dépenses raisonnables d'une personne à New-York. Une personne sans un peu d'expérience dans les affaires ne pourrait pas convenir. Un certificat de M. le curé de la Paroisse, sur l'intelligence, l'éducation, et la bonne moralité de l'applicant, sera indispensable. Adresser "en timbre", (adresser) au bureau des Mélanges.

AVIS AUX INSTITUTEURS. MM. LES COMMISSAIRES D'ECOLLES de la Paroisse de Ste. Elisabeth ont besoin de plusieurs INSTITUTEURS. Ste. Elisabeth, 26 juillet 1850.

ST. JEAN-BAPTISTE. LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste ont pu se procurer une statue de leur Patron St. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Sous-signe. C. CATELLI. Rue Notre Dame, près de Bonsecours, Montréal, le 4 juin 1850.

MARCHÉ BONSECOURS.

Vendredi, 22 juillet 1850.

PRIX DES DENREES.

Table listing market prices for various goods such as flour, oil, and meat.

PIERRE CHENEVILLE, de cette ville, offre ses services comme COLLECTEUR, PORTEUR DE JOURNAUX, de LETTRES FUNÉRAIRES, ETC.

MANUEL

DE LA VISITE EPISCOPALE

MESSIEURS les Curés trouveront à vendre à l'imprimerie des Melanges, LE MANUEL DE CEUX QUI VEULENT SUIVRE LES EXERCICES DE LA VISITE DES EVEQUES.

LIVRES NOUVEAUX

LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT REÇUS et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse.

On prend en paiement des Débentures. E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3.

IMAGES NOUVELLES.

LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et petits, qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 30/0 les 100 feuilles.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANCAIS,

REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS ET A VENDRE A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE ET CIE.

AUX EMIGRANTS A CHICAGO

LES familles qui se proposent d'émigrer à CHICAGO feront bien de lire la lettre suivante qui nous est adressée de Buffalo.

ATTENTION!!

LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, par CHARLES HUBERT LASSISERAYE.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. S. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES. CAPITAL - UN DEMI MILLION STERLING.

LEs avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE, les assurances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices émanées de lui.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE, Sur la Vie. CAPITAL, £500,000 STERLING. GOUVERNUR: LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.

LE MOIS DE MAI.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écrivain, des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

LE MOIS DE MARIÉ.

Le Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIÉ. Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CROIX, d'UN ACTE DE CONSÉCRATION et de plusieurs SALUTATIONS à LA ST. VIERGE; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.

EAU PLANTAGÈNE.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'appointé M. Jos BÉRIAU, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGÈNE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA VIE DU CANADA. (Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL - £50,000. BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

GERANTS DANS BAS-CANADA. Soré - R. Harrower, Ecr. Melbourne - Thos. Tait, Ecr. St. Andrews - Frank Far - St. Hyacinthe - Boucher de Rich. Ecr.

LES assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

Table showing annual premium for £100, with columns for Age, Avec les profits, Sans les profits, and Demi-Crédit.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Table showing AGE A ATTENDRE, with columns for Age and values for 50, 55, 60, 65.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écrivain, des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Le Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIÉ. Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CROIX, d'UN ACTE DE CONSÉCRATION et de plusieurs SALUTATIONS à LA ST. VIERGE; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'appointé M. Jos BÉRIAU, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGÈNE.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'appointé M. Jos BÉRIAU, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGÈNE.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'appointé M. Jos BÉRIAU, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGÈNE.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE.

D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

Table showing court schedules for various districts including Québec, Montréal, and Sherbrooke.

La Cour du Banc de la Reine. Un Juge-en-chef et trois Juges puits. La Cour Supérieure. Un Juge-en-chef et neuf Juges puits. La Cour de Circuit. Neuf Juges.

CURRICULUM LATINUM

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers.

ATTENTION!!

On imprime à ce Bureau: Adresses, Etiquettes, Billes d'Invitation, Lettres funéraires, Et JOBS de toutes façons; S'adresser à JOSEPH RIVET.

MANUEL

DES Sociétés de Tempérance DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHIRQUI, Ptre.

Le Soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance.

ETABLISSEMENT DE RELIEURE.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIEURE.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX

Montréal, MM. FABRE & CIE., Libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre Direct. Rivière du Loup, M. L. BARIBEAU, St. Athanase, M. H. AUBERTIN.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanginnet. Montréal, 9 Nov. 1848.

ATTENTION!!!

A VENDRE, A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE.

L. P. BOIVIN.

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. A VERTIT de nouveaux ouvrages pratiques que tout son établissement est tenu dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désirent prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

L. A. HUGUET LATOUR

NOTAIRE, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PASTRES francs de poste à part.

JOS. LAROCUE, Ptre. & RÉDACTEUR EN CHEF. JOS. RIVET, PROPRIÉTAIRE, IMPRIMEUR.